

Avis voté en plénière du 10 juillet 2018

L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

Déclaration du groupe Environnement et nature

Le groupe Environnement et nature fait sienne la volonté du Premier ministre affirmée dans la lettre de saisine de faire évoluer le modèle sportif français essentiellement conçu dans les années 1960, en donnant plus d'autonomie au mouvement sportif avec pour objectif de recruter 3 millions de nouveaux pratiquants « à tous les âges de la vie ». Car l'accès au sport n'est pas encore une réalité aujourd'hui pour une partie de nos concitoyens: en effet seul un Français sur deux déclare pratiquer régulièrement une activité sportive.

Cette situation soulève des enjeux de solidarité sociale comme des enjeux sanitaires. Sur le premier point, la proportion de pratique sportive régulière monte à 55% des ménages aisés contre seulement 30% des ménages non imposables, tandis que le sous-équipement en infrastructures sportive frappe surtout les quartiers prioritaires de la Ville qui n'en disposent que de 2,2% pour 8,2% de la population. Sur le second point, un enfant sur deux ne pratique pas suffisamment d'activité physique.

Il s'agit donc de répondre à une série de défis du quotidien : remédier aux enjeux de sédentarité et d'inégalité d'accès aux pratiques physiques et sportives sur le territoire, et créer de nouvelles synergies entre les acteurs du sport avec l'école, l'enseignement supérieur, les entreprises et les personnels de santé. De même il est indispensable d'inscrire le sport dans une démarche réellement environnementale dépassant les seuls enjeux des chartes écoresponsables affichées lors des grands événements sportifs. La question du renouvellement mais aussi de la localisation d'infrastructures vieillissantes, dans des environnements urbains ou périurbains fortement pollués, est à cet égard fondamentale. Inversement, il est dommage que l'avis n'ait pas plus évoqué les conditions d'exercice des sports de nature dans les milieux naturels.

Tout cela passe par un impératif : maintenir le rôle stratège de l'État dont les choix budgétaires actuels sont peu compatibles avec l'idée d'accroître de 10% le nombre de pratiquants réguliers. La baisse du soutien de l'État au mouvement sportif et la réduction drastique du budget du Centre National du Développement du Sport, mal compensée par une ponction de 25 millions sur le budget des agences de l'eau, font question. C'est dans ce

contexte que certaines préconisations relatives aux moyens, comme la création d'une fondation Héritage Paris 2024, prennent tout leur sens.

Le groupe Environnement et nature votera cet avis et salue l'esprit d'ouverture et de coconstruction des deux rapporteurs qui ont su adapter nos propositions aux besoins de pratiquants dont 80% sont animés aujourd'hui par des motivations de loisirs et de bien-être, et 20% seulement par la compétition. Loin toutefois d'opposer les deux univers, il importe de les associer car ils sont inséparables.